

Paris, le 5 janvier 2022

À Mesdames les Directrices,  
À Messieurs les Directeurs d'école doctorale

Objet : lancement de l'appel à projets scientifiques du Collège des écoles doctorales

Chère collègue, cher collègue,

Vous êtes invité.es à transmettre au Collège des écoles doctorales au plus tard le :

**Vendredi 11 février 2022**

les demandes de subventions que vous envisagez de lui soumettre.

Sont concernées par cet appel les opérations se rapportant à la formation doctorale (modules ou stages transversaux) ainsi que les opérations de coopération entre écoles doctorales tant à l'intérieur de notre établissement, qu'en partenariat avec d'autres écoles doctorales ou formations similaires, françaises ou étrangères.

Les projets émanant de doctorants de l'université ne seront recevables que s'ils sont aussi portés par un enseignant-chercheur rattaché à un laboratoire de Paris 1.

Il est par ailleurs important d'encourager les nouvelles initiatives.

Vous trouverez joint à ce courrier un formulaire de demande de financement à faire remplir.

En l'absence des informations escomptées, les demandes ne pourront être examinées.

Il conviendra également de transmettre au Collège un retour d'expérience sur les projets réalisés.

Pour rappel, ne sont pas éligibles :

- Les opérations ayant fait l'objet d'une demande de financement au titre du BQR ou de l'enveloppe « politique scientifique » ;
- Le soutien à des missions individuelles (corps enseignant ou étudiants) ;
- Les frais de traduction ;
- La participation à titre individuel à des manifestations dont l'université n'est pas organisatrice ;
- Les dossiers pour lesquels le financement demandé porte sur des actions déjà réalisées.

Je vous remercie de bien vouloir assurer à la présente circulaire une large diffusion et vous prie de croire, chère collègue, cher collègue, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur du Collège,  
Pascal Butterlin